

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORET - FRIXY

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit EAN : 3760348970171

UFI : SAPN-G8PQ-300S-SH3C

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Utilisation grand public.
- Produit détergent.
- Lessive pour machine automatique ou lavage à la main.

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CF INNOV
Hotel d'Entreprise PACoG, Cellule 2
Route de Philippeville
08600 Givet France
Téléphone : +33 7 69 30 11 33
Site web www.frixy.fr

Contact : : info@frixy.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

La procédure employée pour déterminer la classification est reprise en Rubrique 16.

Le texte intégral des mentions de danger H, EUH et des classes de danger est repris en Rubrique 16.

Voir les rubriques 11 et 12 pour plus d'informations détaillées sur les effets sur la santé humaine et l'environnement.

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Eléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Sodium dodecyl sulphate (CAS No.: 151-21-3) | Alcohols, C12-14, ethoxylated (CAS No.: 68439-50-9)
| Subtilysine (CAS No.: 9014-01-1)

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT énoncés à l'Annexe XIII du règlement REACH.

matière vPvB. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances vPvB énoncés à l'Annexe XIII du règlement REACH.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - D'après les données disponibles sur les composants, le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien.
- Le produit ne contient pas de SVHC $\geq 0.1\%$ et/ou de substances soumises à autorisation.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Sodium dodecyl sulphate	CAS : 151-21-3 CE : 205-788-1 ID : -- REACH : 01-2119489461-32	> 15 - <= 25	Flam. Sol. 2 ; H228 Acute Tox. 4 (Oral) ; H302 Acute Tox. 4 (Inhalation) ; H332 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412	Eye Dam. 1 ; H318 : 20<=%<=100 Eye Irrit. 2 ; H319 : 10<=%<20

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Glycérol	CAS : 56-81-5 CE : 200-289-5 ID : --	> 5 - <= 15	Not Classified	Non applicable
Alcohols, C12-14, ethoxylated	CAS : 68439-50-9 CE : 500-213-3 ID : --	> 5 - <= 15	Acute Tox. 4 (Oral) ; H302 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 3 ; H412	Non applicable
Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated	CAS : 84133-50-6 CE : 617-534-0 ID : --	> 0.1 - <= 1	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319	Non applicable
Subtilysine	CAS : 9014-01-1 CE : 232-752-2 ID : 647-012-00-8	> 0.1 - <= 1	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Resp. Sens. 1 ; H334 STOT SE 3 ; H335	Non applicable
Méthanol	CAS : 67-56-1 CE : 200-659-6 ID : 603-001-00-X REACH : 01-2119433307-44	> 0.1 - <= 1	Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox. 3 (Oral) ; H301 Acute Tox. 3 (Dermal) ; H311 Acute Tox. 3 (Inhalation) ; H331 STOT SE 1 ; H370	STOT SE 1 ; H370 : 10<=%<=100 STOT SE 2 ; H371 : 3<=%<10
Acétate de méthyle	CAS : 79-20-9 CE : 201-185-2 ID : 607-021-00-X REACH : 01-2119459211-47	> 0.1 - <= 1	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336	Non applicable
Citric acid monohydrate	CAS : 5949-29-1 CE : 201-069-1 ID : -- REACH : 01-2119457026-42	> 0.1 - <= 1	Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	Non applicable
Saponins	CAS : 8047-15-2 CE : 232-462-6 ID : -- REACH : 01-2120078922-48	> 0.01 - <= 0.1	Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	Non applicable
α -Hexylcinnamaldehyde INCI : HEXYL CINNAMAL	CAS : 101-86-0 N°CE : 202-983-3 ID : --	> 0.01 - <= 0.1	Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411	Non applicable
2-(4-tert-butylbenzyl) propionaldéhyde INCI : BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	CAS : 80-54-6 CE : 201-289-8 ID : 605-041-00-3	> 0.01 - <= 0.1	Repr. 1B ; H360Fd	Non applicable
Géraniol INCI : GERANIOL	CAS : 106-24-1 CE : 203-377-1 ID : 603-241-00-5 REACH : 01-2119552430-49	> 0.01 - <= 0.1	Skin Sens. 1 ; H317	Non applicable
Linalol INCI : LINALOOL	CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4 ID : 603-235-00-2	> 0.01 - <= 0.1	Skin Sens. 1B ; H317	Non applicable
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindénol[5,6-c]pyrane, galaxolide, (HHCB) INCI : HEXAMETHYLINDANOPYRAN	CAS : 1222-05-5 CE : 214-946-9 ID : 603-212-00-7 REACH : 01-2119488227-29	> 0.01 - <= 0.1	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	Non applicable

- Le texte intégral des mentions de danger H, EUH et des phrases de danger est repris en Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Aucune mesure particulière n'est exigée.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Suite à la combustion ou décomposition thermique, des sous-produits chimiques peuvent se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), oxydes d'azote (NOx), qui peuvent s'avérer très toxiques et par conséquent représenter un risque élevé pour sa santé.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-scuristes - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Porter un équipement de protection adapté (y compris les équipements de protection individuelle visés à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité)

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage
- Recueillir mécaniquement.
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Refermer les emballages après utilisation.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Tenir hors de portée des enfants.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé.
- Stocker à température ambiante (< 25°C), dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Méthanol (67-56-1)

VME ppm (FR)	200 ppm
VME mg/m³ (FR)	260 mg/m³
VLE ppm (FR)	1000 ppm
VLE mg/m³ (FR)	1300 mg/m³
IOELV TWA mg/m³ (UE)	260 mg/m³ Peau
IOELV TWA ppm (UE)	200 ppm Peau

Acétate de méthyle (79-20-9)

VME ppm (FR)	200 ppm
VME mg/m³ (FR)	610 mg/m³
VLE ppm (FR)	250 ppm
VLE mg/m³ (FR)	760 mg/m³

Glycérol (56-81-5)

VME mg/m³ (FR)	10 mg/m³
----------------	----------

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

DNEL / PNEC

Glycérol (56-81-5)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	56 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	132 mg/m ³	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0.885 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3.3 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	0.141 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	1000 mg/l		

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindénô[5,6-c]pyrane, galaxolide, (HHCB) (1222-05-5)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	2.3 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	4 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	22 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0.0068 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0.00044 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	2 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0.394 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	1.5 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	20.4 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	1 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas jeter le produit ou ses résidus à l'égout.

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

- Ne pas se débarasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat</u>	Solide	<u>Aspect</u>	Feuille
<u>Couleur</u>	Blanc	<u>Odeur</u>	Agréable
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 100 °C (Coupe fermée)	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		> 60 °C	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Soluble.	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Protéger de l'humidité et de la chaleur.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

- Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

- D'après les données disponibles sur les composants :
- Le produit est considéré comme "Irritant pour la peau".
- (Règle de calcul).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

- D'après les données disponibles sur les composants :
- Le produit peut provoquer de graves lésions des yeux.
- (Règle de calcul).

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- D'après les données disponibles, la substance ne présente pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- D'après les données disponibles sur les composants :

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

- Le produit est considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, pouvant entraîner des effets néfastes à long terme.
- (Règle de calcul).

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT énoncés à l'Annexe XIII du règlement REACH.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances vPvB énoncés à l'Annexe XIII du règlement REACH.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- D'après les données disponibles sur les composants, le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - 15.01.10* : Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) / Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- Classification de danger du déchet :
- HP4 : Irritant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

- Non concerné.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII méthanol (Index No.: 603-001-00-X - EC No.: 200-659-6 - CAS No.: 67-56-1)

Teneur en COV Aucune donnée disponible

- Union Européenne - Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié :

- > Le produit possède une Fiche de Données de Sécurité conforme à l'Annexe II de REACH.

- > Ne contient pas de substances listées dans la liste candidate, soumises à autorisation (Annexe XIV) ou à restriction (Annexe XVII).

- Union Européenne - Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :

- > Le produit comporte une classification et un étiquetage conforme au CLP.

-

- Union Européenne - Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

- > Etiquetage du contenu :

- > 15% ou plus, mais moins de 30% : Agents de surface anioniques.

- > 5% ou plus, mais moins de 15% : Agents de surface non-ioniques ; Polycarboxylates.

- > Moins de 5% : Hydrocarbures aliphatiques.

- > Enzymes.

- > Parfum : Hexyl cinnamal, Butylphenyl methylpropional, Geraniol, Linalool, Hexamethylindanopyran.

15.2 - Evaluation de la sécurité chimique

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

Evaluation de la sécurité chimique - Aucune information disponible.
effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	12/12/2024	SISTINA CONSEILS	Création.

Abréviations et acronymes

- ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.
- ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route.
- CAS : Chemical Abstract Service.
- CE : Communauté Européenne.
- CEE : Communauté Economique Européenne.
- CLP : Classification Etiquetage et Emballage.
- CMR : Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction.
- CO : Monoxyde de carbone.
- CO2 : Dioxyde de carbone.
- COV : Composé Organique Volatil.
- DMEL : Dose dérivée avec effet minimum.
- DNEL : Dose sans effet observé.
- H : Danger.
- HET-CAM : Hen's Egg Test Chorioallantoic Membrane.
- IATA : Association du transport aérien international.
- ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale.
- ID : Identifiant.
- IMDG : Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis.
- INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité.
- LCS : Limite de Concentration Spécifique.
- M : Facteur M.
- NF EN : Norme Européenne adoptée en France.
- NSA : Non Spécifié par Ailleurs.
- OMI : Organisation Maritime Internationale.
- ONU : Organisation des Nations Unies.
- PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : Concentration prédictive sans effet.
- QE : Quantité Exceptée.
- QHSE : Qualité Hygiène Sécurité Environnement.
- QL : Quantité Limitée.
- REACH : EnRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques.
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- SVHC : Substance jugée extrêmement préoccupante.
- TMP : Tableau des Maladies Professionnelles.

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

- UE : Union Européenne.
- UFI : Identifiant Unique de Formulation.
- USSIRF : Union des syndicats de l'industrie routière française.
- VLB : Valeur Limite Biologique.
- VLE(P) : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.
- VME : Valeur Moyenne d'Exposition.
- vPvB : Très Persistant très Bioaccumulable.

Sources de données:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Méthodes d'évaluation

Dangers physico-chimiques :

> Non classé (absence de données).

Dangers pour la santé humaine :

> Skin Irrit 2 ; H315 (Règle de calcul).
> Eye Dam 1 ; H318 (Règle de calcul).

Dangers pour l'environnement :

> Aquatic Acute 3 ; H412 (Règle de calcul).

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

LESSIVE EN FEUILLES HYDROSOLUBLES - PARFUM FORÊT - FRIXY

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360Fd(L)	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B (H360Fd)
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Indications de stage professionnel

- Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

*** *** ***